

POUR UN SYNDICALISME RETRAITE UTILE ET EFFICACE.

Vous allez partir à la retraite prochainement et des questions se posent, quel sera le niveau de ma pension et son évolution, le devenir de ma retraite complémentaire, quel tarif pour ma prévoyance frais de santé souvent appelée « mutuelle », quels droits à la retraite, quelle est ma place dans la société ?

Pour la CGT et notre Union fédérale des retraités de la métallurgie, la place des retraités dans la société et dans la CGT sont parmi les enjeux des décennies à venir.

La force qu'il représente sur le plan économique, social, citoyen, dans les luttes avec les actifs, **sont des éléments du rapport de force** pour gagner de **nouvelles conquêtes sociales.**

A la retraite le patronat « s'occupe » toujours de nous et les exigences revendicatives restent fortes pour notre pouvoir d'achat, notre santé, notre autonomie et notre système de protection sociale solidaire.

C'est parce que nous avons une CGT forte dans l'entreprise en adhérents et en influence que nous avons parfois **gagné et obtenu des acquis** comme dans le médical dernièrement.

Il en est de même aujourd'hui à la retraite, avec dans notre groupe Thalès, des succès sur les indemnités de départs à la retraite, les frais de santé, la dépendance...

Aussi le syndicalisme retraité doit être connu et reconnu à l'entreprise et au plan national ; mais pour cela il a besoin **de se renforcer et de se développer** dans nos entreprises et sur les lieux de vie.

Plusieurs sections de retraités existent déjà dans notre groupe et sont ouvertes à tous.

Afin de nous retrouver en toute convivialité pour ne pas rester isolé, pour défendre nos revendications spécifiques de retraités en convergence avec les actifs, pour continuer à écrire l'histoire de notre entreprise et du groupe, rejoignez la CGT retraité.

« Ma retraite a de l'avenir car c'est là que je compte passer mes prochaines années »

L'action de la CGT au sein du Groupe THALES a permis des avancées significatives pour les futurs retraités dans 3 domaines, vous en trouverez le détail sur le site internet THADIS :

Les acquis pour les retraités dans Thales

- 1) Les indemnités de départ à la retraite (article 13 de l'accord sur les dispositions sociales, avec un barème qui va de 1 mois de salaire après 2 ans d'ancienneté à 8 mois de salaire après 40 ans d'ancienneté auquel s'ajoute pour les départs anticipés à la retraite en carrière longue 3 mois de salaire.
- 2) Une solidarité intergénérationnelle permettant une réduction des cotisations « frais de santé » assurés par HUMANIS de : 60 € par mois pour les contrats individuels et 90 € par mois pour les contrats familles (article 30 de l'accord sur les dispositions sociales modifié par l'avenant n° 6 du 29/3/2011).
- 3) Un dispositif obligatoire avec participation de THALES de rente annuelle en cas de perte d'autonomie partielle ou totale (article 34 de l'accord sur les dispositions sociales). Le système est basé sur l'acquisition de points, et les points acquis par le salarié au moment de son départ du groupe sont conservés quel que soit le motif de son départ. De plus, le salarié quittant le groupe peut continuer à cotiser à titre individuel et augmenter ainsi son nombre de points.

A la CGT, nous pensons que ce risque majeur ne peut être couvert que dans le cadre de la solidarité nationale, c'est-à-dire l'Assurance Maladie, néanmoins pour le personnel THALES, c'est un plus non négligeable et, la rente qui sera servie dans une situation de perte d'autonomie, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par les conseils généraux.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Entreprise :

A remettre aux élu(e)s CGT de l'entreprise ou la section syndicale retraités (coordonnées du syndicat ou/et de la section)